



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

Centre de ressources
Grand Est

AGIR – déploiement dans la Marne

Diagnostic pré-opérationnel

Mars 2023

Cadre du rapport et éléments de méthode

Cadre du dispositif AGIR

- Le ministère de l'Intérieur, la direction générale des étrangers en France (DGEF), en lien avec la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), a décidé de proposer progressivement à chaque bénéficiaire de la protection internationale (BPI), qu'il soit ou non hébergé dans le dispositif national d'accueil (DNA), la possibilité de bénéficier, auprès d'un guichet unique départemental mandaté par l'État, d'un accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) vers le logement et l'emploi durables.
- Le déploiement de ce programme est précédé d'un **diagnostic pré-opérationnel**, réalisé au niveau départemental pour enclencher la dynamique partenariale nécessaire à la réussite du programme.
- Le déploiement du programme AGIR est échelonné sur 3 années de 2022 à 2024. Le département de la Marne fait partie du déploiement 2023.
- Dans le cadre de cette démarche, trois livrables sont attendus. Ils sont présentés ainsi dans le document :
 - 1.Des **éléments d'analyse du public BPI, un état des lieux des forces et faiblesses du territoire d'accueil** sur l'ensemble des **composantes de l'intégration** que sont le logement, les compétences linguistiques, l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, l'accès aux droits et à la santé, la mobilité et le lien social, la manière dont **l'accompagnement** s'effectue.
 - 2.Des **recommandations** (pour chaque partie).
 - 3.Un **tableau des acteurs rencontrés** (présenté en annexe 1).

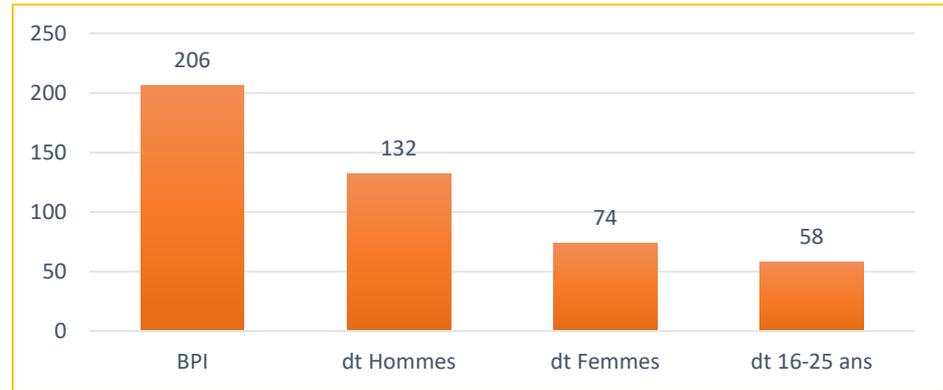
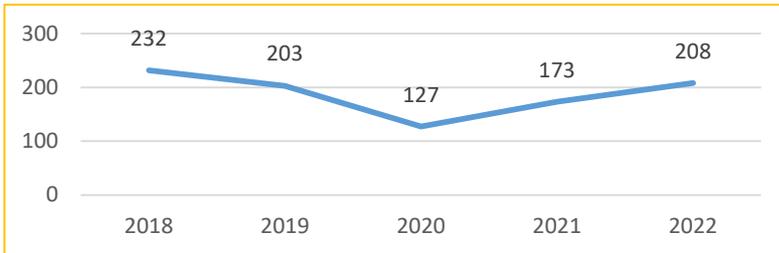
Méthodologie

- Sur la base du cahier des charges, la démarche menée par l'ORIV – Observatoire régional de l'intégration et de la ville a consisté en une analyse croisée de différentes sources de données. Elle doit être regardée comme une photographie à un instant donné. Le présent diagnostic se donne pour objectif principal de mieux connaître le profil des BPI présents dans la Marne, de faire apparaître le maillage des acteurs de l'intégration ainsi que les dispositifs et actions déployés.
- Le pré-diagnostic a été réalisé sur **la période de novembre 2022 à fin février 2023**. Il porte exclusivement sur les bénéficiaires de la protection internationale dans la Marne.
- Les sources mobilisées sont les suivantes :
 - Documents transmis par la DDETSPP de la Marne et les acteurs du territoire
 - Données relatives aux signataires du CIR transmis par l'OFII – DT de Reims ainsi les opérateurs du Dispositif national d'Accueil (DDETSPP) et les dossiers du BOP 104
 - Des réunions interacteurs qui ont permis d'étayer le diagnostic et confronter les constats : 17 octobre 2022 et 2 février 2023.
 - Des entretiens individuels auprès des différents acteurs.
- Les acteurs rencontrés sont ceux concernés directement par la prise en charge des bénéficiaires de la protection internationale, ainsi qu'un certain nombre de personnes directement impliquées dans les actions menées auprès des BPI (acteurs identifiés lors des temps d'échanges en interacteurs). La liste des acteurs ayant participé à la démarche est en annexe 1 du rapport.
- L'absence de réponse d'acteurs dans le temps imparti à la démarche ainsi que la durée du diagnostic constituent une limite, et ne permet pas une approche exhaustive des initiatives à l'œuvre sur le territoire de la Marne.

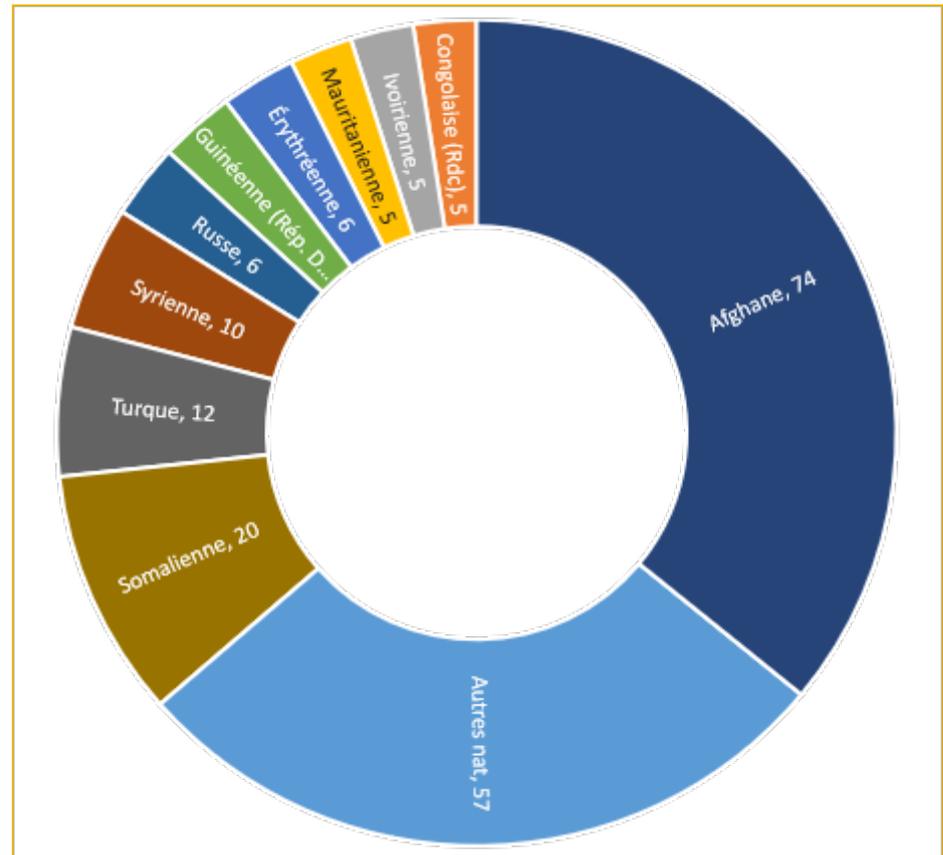
*Données socio-démographiques des
bénéficiaires de la protection
internationale*

Profil socio-démographique des Bénéficiaires de la Protection Internationale

- En 2022, parmi l'ensemble des signataires du CIR de la Marne, on comptait **206 bénéficiaires de la protection internationale (BPI)**. Après une baisse du nombre de BPI pendant la crise sanitaire, le nombre est revenu au niveau de 2019 (cf. graphique).



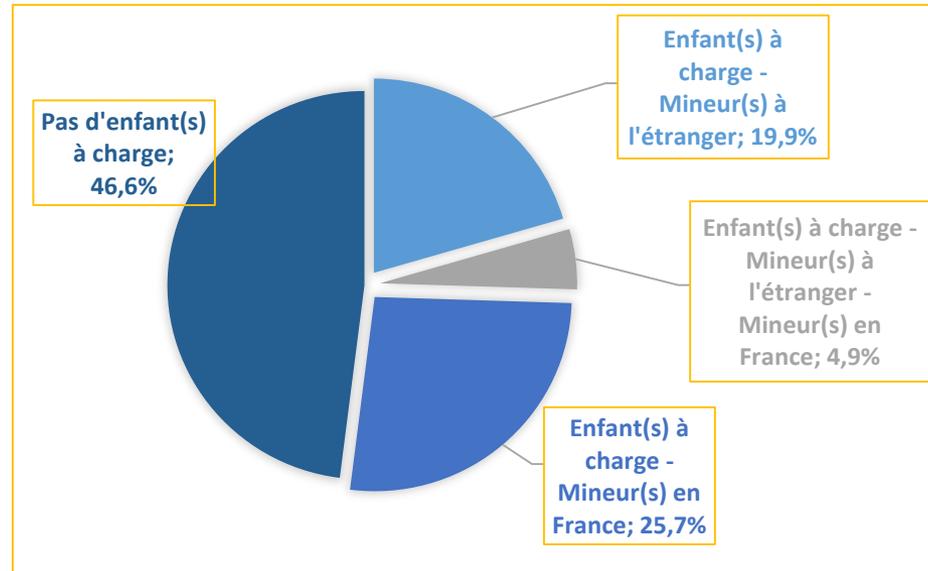
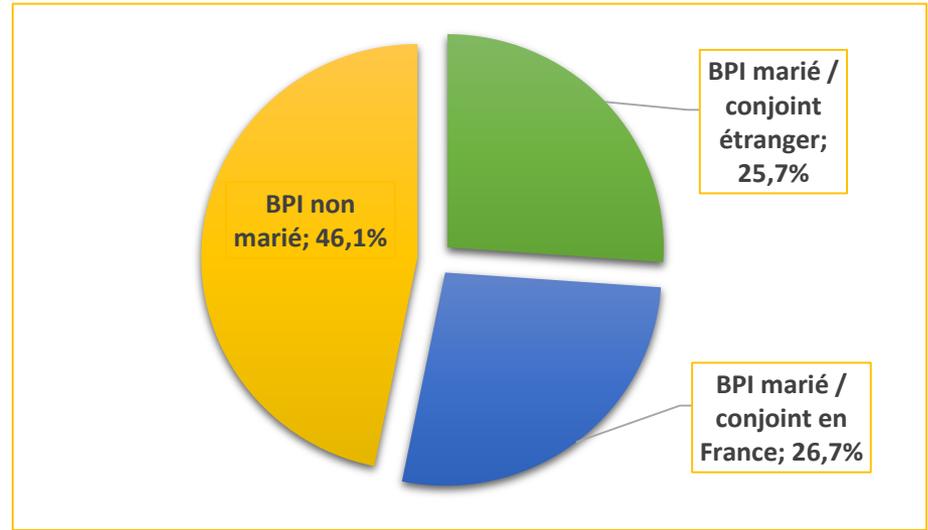
- La **part des hommes atteint 64% des BPI**, confirmant la perception des acteurs.
- Les **16-25 ans représentent 28% des BPI**.
- Les BPI sont majoritairement **Afghans (36%), Somaliens (9,7%), Turcs (5,8%), Irakiens (4,8%)**. Au total, ils relèvent de 38 nationalités différentes. L'origine des BPI explique pour partie les besoins importants dans le domaine linguistique, dans la mesure où ils sont souvent issus de pays non francophones.
- De manière synthétique, on peut identifier **deux types de publics** : des jeunes hommes afghans et des adultes avec enfants d'Afrique subsaharienne.
- Les BPI sont hébergés sur **13 communes différentes**. Toutefois, **un peu moins d'un BPI sur deux habite Reims** (98 personnes, 47,6% des BPI). Les autres communes, les plus concernées par la présence des BPI, sont **Châlons-en-Champagne (18,9%), Épernay (7,3%), Sainte-Menehould (6,3%) et Vitry-le-François (5,8%)**.



Source : Données OFII – DT Reims / Signataires du Contrat d'Intégration Républicaine

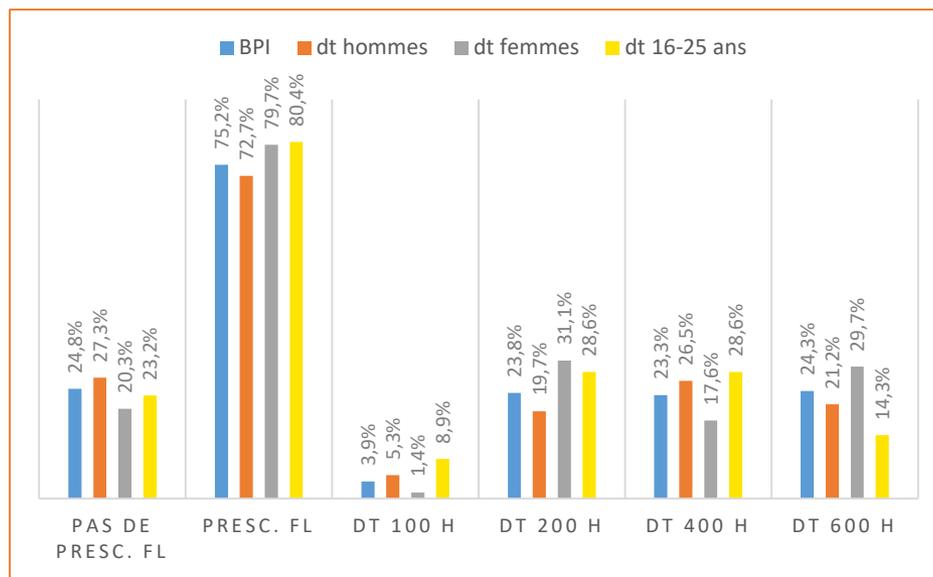
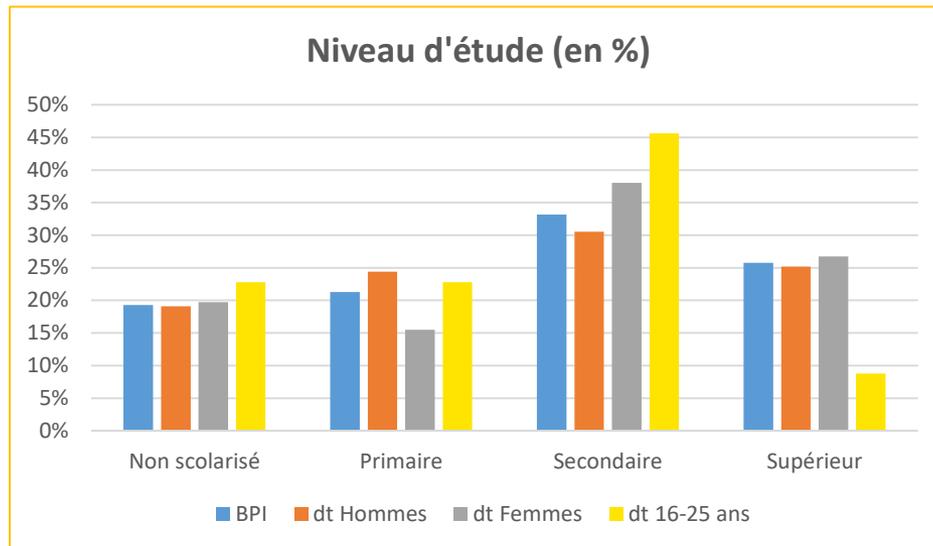
Profil socio-démographique des Bénéficiaires de la Protection Internationale

- Les acteurs s'accordent sur le fait que les modalités d'accompagnement dans le logement autonome, mais aussi plus globalement le parcours d'intégration, divergent selon la **situation familiale**. C'est donc un **enjeu clé** dans les démarches d'accompagnement.
- La présence en France de la famille constitue un puissant levier dans le parcours d'intégration alors que le fait de solliciter l'arrivée d'un conjoint ou d'une conjointe ou d'enfants (réunification familiale ou regroupement familial) peut parfois constituer un frein. La situation d'isolement amène, par exemple, à plus de mobilité pour se rapprocher de membres de la même communauté (cf. chapitre accompagnement).
- Les données montrent que les BPI actuellement accueillis dans la Marne sont **majoritairement des personnes isolées**. **72% des BPI** sont célibataires ou mariés, mais sans leur conjoint sur le territoire français actuellement. **Les BPI en charge d'enfants**, sur le territoire français au moment de la signature du CIR, ne représentent **qu'environ 30%**.
- En effet, quasiment un BPI sur deux est une personne isolée, non mariée (46,1%). Parmi l'ensemble des BPI mariés, la moitié n'a pas leur époux-se en France (25,7% des BPI au total). Seulement 26,7% des BPI ont leur conjoint en France, avec ou sans enfants à charge.
- Un peu moins d'un bénéficiaire de la protection internationale sur deux n'a pas d'enfants en charge. Pour les autres, 25,7% ont des enfants mineurs en France et 19,9% à l'étranger.



Formation et maîtrise de la langue - Bénéficiaires de la Protection Internationale

- Les BPI ont des niveaux d'étude très variables. Si 19% n'ont pas été scolarisés, 26% ont un niveau d'études supérieures. L'approche genrée fait apparaître que les femmes ont un niveau d'études plus important que les hommes : 38% des femmes ont un niveau d'études supérieures pour seulement 31% des hommes. Pratiquement un jeune (16-25 ans) sur deux a un niveau d'études secondaires (46%).
- Parmi les BPI toutefois seulement 7% ont un diplôme du secondaire et 21% ont un diplôme du niveau supérieur. Les femmes ont plus souvent ce type de diplôme (24%) que les hommes (19%). La tendance est inverse pour les diplômes dans le secondaire. Peu de jeunes ont obtenu un diplôme.
- 73% des BPI ont eu une activité professionnelle avant d'arriver en France. Ce taux atteint 76% pour les hommes et 68% pour les femmes. Le taux des jeunes est seulement de 49%. Les métiers exercés sont très divers, mais trois domaines sont surreprésentés : le commerce-la distribution (femmes et hommes), le bâtiment-les travaux publics (plutôt les hommes), hôtellerie-restauration-tourisme-animation (femmes plutôt).
- Les BPI présentent un taux de prescription linguistique élevé (75%). Le taux de prescription des femmes et des jeunes est plus élevé (respectivement 79,7% et 80,4%). Les parcours linguistiques (200h, 400h et 600h) représentent environ 31% des prescriptions.
- Le taux d'acquisition A1 est de 77,8%, mais il fléchit avec le taux de prescription : 77,3% pour les personnes ayant suivi un parcours de 200h à 66,7% pour le taux de prescription le plus important.



*Perception globale du fonctionnement des
acteurs et des recommandations*

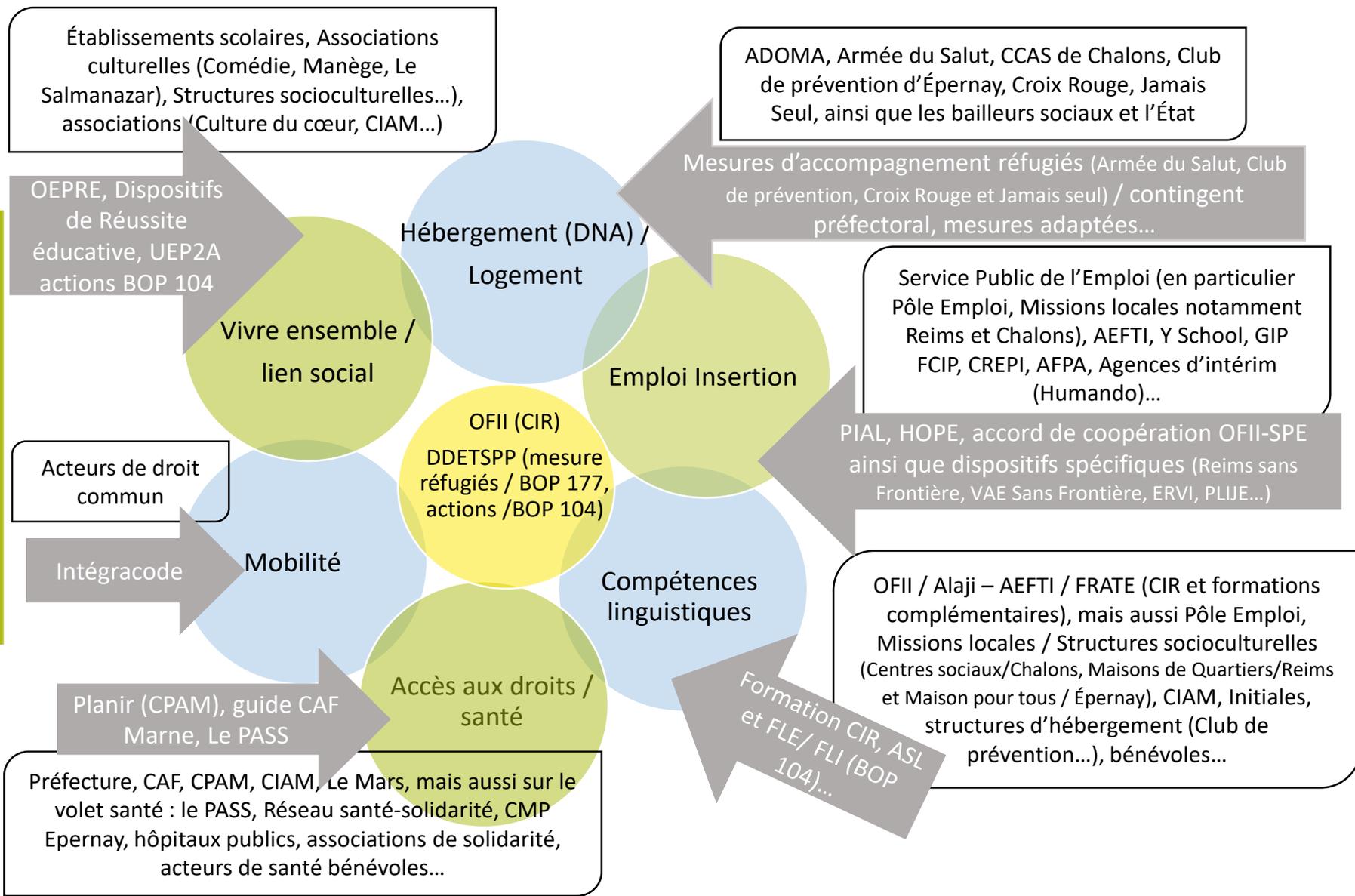
Richesse des actions et des relations entre acteurs / Coordination

Constats

- Les entretiens ont montré l'implication d'une **multiplicité d'acteurs auprès des BPI** ainsi que l'existence de **nombreuses relations entre acteurs**. Ils ont également permis d'identifier l'existence de **nombreuses actions**, soutenus par des financements de droit commun, de subventions du BOP 104 (cf. annexe 4) ou encore relevant de la mobilisation de dispositifs spécifiques (HOPE, PIAL).
- Ces actions sont mobilisées tout au long des parcours des BPI, y compris dans le cadre des mesures réfugiés (cf. chapitre accompagnement).
- Le déploiement d'actions, notamment dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle (cf. chapitre sur l'emploi), souligne **la richesse des liens existants entre les acteurs à l'échelle des territoires**, même si bien évidemment le nombre d'actions proposées reste lié à la taille du territoire (forte offre sur Reims).
- Ces liens sont souvent le résultat d'une **connaissance de longue date entre les acteurs et relèvent de partenariat en proximité**. De fait, la construction de projets est plus difficile pour de nouveaux opérateurs (par ex : Y School,...).
- Construites pour répondre aux enjeux identifiés localement, les actions peuvent être fragilisées par un non-renouvellement de financement ou une nouvelle orientation dans les missions d'un des acteurs. Elles reposent également sur des partenariats construits par interconnaissance.
- Toutefois, dans certains cas, **ces relations ont donné lieu à la structuration de conventions** (par ex : CIAM et Armée du Salut, Armée du Salut et Emmaüs connect), voire **la mise en place d'outil en commun** (par ex : fiche de positionnement).
- Le **recours au bénévolat** constitue également un atout. Il est particulièrement mobilisé dans le domaine de l'apprentissage du français et de la santé.
- Pour autant, **cette richesse et cette diversité apparaissent insuffisantes pour répondre aux problématiques des BPI**. Les acteurs regrettent le manque de coordination qui ne favorise pas la circulation de l'information et les échanges. Les liens existants entre acteurs et OFII et acteurs et l'État quoique existants sont insuffisants.
- L'absence de structuration collective, d'instance de coordination à l'échelle départementale, **fragilise les dynamiques soutenues par les moyens financés par l'État dans le cadre des actions ou des accompagnements**. Finalement il apparaît que les acteurs ne savent pas qui fait quoi. Les actions menées ne sont pas forcément connues et elles s'inscrivent dans une logique de réponses au coup par coup.
- Cette situation est renforcée par **l'absence de structuration de partenariat entre l'État et les collectivités**.
- Les communes se mobilisent dans les actions au quotidien en faveur des BPI (par ex : actions culturelles sur Reims, mobilisation des CSC municipaux sur Chalons...), mais elles ne se sont pas inscrites dans des démarches territorialisées d'intégration. Aucun contrat territorial d'accueil et d'intégration (« territoires d'intégration ») n'a été signé dans le département de la Marne.
- L'implication des acteurs sociaux (y compris du département) est évoquée par de nombreux acteurs, mais reste le fait de l'initiative de tels ou tels professionnels.

Système d'acteurs

Le schéma ci-dessous vise à rendre compte des acteurs impliqués dans le parcours des BPI, qu'il s'agisse d'une logique dédiée (en direction exclusivement des BPI) ou de droit commun. Il montre la richesse des acteurs mobilisés, mais ne peut rendre compte des nombreux liens entre acteurs compte tenu de leur diversité. Les flèches grises matérialisent les dispositifs mobilisés.



Richesse des actions et des relations entre acteurs / Coordination

Forces

- Un nombre important d'acteurs mobilisés sur le territoire, y compris dans de petites communes.
- Des liens construits dans la durée pour proposer en commun des actions.
- Un territoire riche de la présence d'acteurs en mesure de construire des réponses adaptées aux besoins.
- Le financement des actions au titre du BOP 104 constitue un atout pour le déploiement d'actions en faveur des BPI. Le recours au bénévolat est également un atout.

- L'interconnaissance et la capacité de mobiliser tel ou tel acteur reposent sur les capacités des acteurs (au cas par cas) et non d'une logique de réseau.
- Le manque de structuration collective est préjudiciable à une action optimisée auprès des BPI dans la durée.
- « On se connaît tous, mais on ne sait pas qui fait quoi. » : un manque de coordination à l'échelle départementale qui ne favorise pas la circulation de l'information et les échanges.

Faiblesses

Enjeux / Recommandations

- ⇒ Il s'agit tout à la fois de maintenir l'existant (maintenir les financements, soutenir le bénévolat), de le consolider (reconnaissance des expériences, construire des partenariats avec des acteurs clés comme les bailleurs sociaux, les collectivités : communes et Conseil départemental) et de l'optimiser.

- ⇒ Cette optimisation passe par :
 - une formalisation des partenariats et, si cela est pertinent (tirer parti des bonnes pratiques),
 - une généralisation via des conventions élargies,
 - le renforcement des échanges d'informations et le déploiement de temps collectifs par une coordination / un espace de travail régulier interacteurs.

*Zoom sur les enjeux en termes de
logements et sur la mesure
d'accompagnement « réfugiés »*

Logement autonome et mesures d'accompagnement réfugiés (1/2)

Constats

- Cette partie du rapport permet dans un premier temps de faire un point sur la situation au titre de l'hébergement des BPI dans le cadre du Dispositif national d'accueil (DNA) puis, dans un second temps, de présenter les constats et enjeux liés à la mesure d'accompagnement.
- Le **dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile** (DNA – actuellement SNADAR 2021-2023) répond à plusieurs objectifs comme une meilleure répartition des demandeurs d'asile au niveau national. Au-delà d'assurer un hébergement des publics demandeurs d'asile dans les structures d'accueil, il vise également à assurer une fluidification des publics une fois les décisions prises concernant leur statut par rapport à l'asile. Pour les bénéficiaires de la protection internationale, l'enjeu est de favoriser la fluidification au sein des structures d'hébergement pour permettre l'accès aux nouveaux demandeurs d'asile.
- L'offre **d'hébergement des demandeurs d'asile compte près de 1.200 places** dans le département de la Marne (cf. tableau en annexe 2). **Six structures** (Adoma / Chalons et Épernay, Armée du Salut / Reims, Club de prévention d'Épernay / Épernay, Vitry et Sud Marnais, Croix Rouge / Chalons, Épernay, Reims, Jamais seul / Ste Menehould) gèrent en particulier des CADA, HUDA, PRAHDA et CPH. Certains CHRS accueillent également quelques demandeurs d'asile. La stratégie départementale a permis de **déployer ces hébergements sur de nombreuses communes**, y compris rurales.
- L'offre d'hébergement des demandeurs d'asile est **majoritairement en diffus en logements sociaux**, souvent dans le cadre de logements partagés par plusieurs bénéficiaires.
- Pour renforcer la fluidification, chaque département a été amené à déployer des dispositifs pour optimiser l'accompagnement vers un logement autonome des BPI, conformément à une circulaire du 12.12.2017. Dans ce cadre, chaque département doit mobiliser des logements en faveur de l'objectif départemental qui lui est fixé et prévoir des modalités d'accompagnement social.
- C'est l'obtention du statut qui déclenche la démarche. La DDETSPP de la Marne établit une **fiche de fluidification** qui permet d'inscrire **la demande sur le contingent préfectoral** et de mettre en place un accompagnement adapté si nécessaire (FSL, ASLL). En 2022, le contingent préfectoral a été mobilisé sur 1 sortie sur deux. La fiche permet aussi de **désigner l'opérateur en charge de la mesure « réfugiés »**. Cet enjeu se joue à un double niveau.
- **1^{er} niveau : obtention d'un logement autonome** - Elle est de la responsabilité des structures d'hébergement qui mobilise leurs travailleurs sociaux en interne.
- La recherche de logement autonome est surtout travaillée avec les **bailleurs sociaux** (cf. annexe 2). Le parc privé est peu mobilisé, sauf pour les territoires les plus ruraux où l'offre de logement social est plus faible. Les opérateurs font état de **bonnes relations avec les bailleurs sociaux**. Ces liens existent souvent depuis de nombreuses années.
- Les acteurs s'accordent sur le fait que les tensions augmentent par rapport à l'accès à un logement autonome. Elles se traduisent par un **allongement des délais d'obtention de logement**.
- **Plusieurs éléments entrent en ligne de compte** : augmentation du nombre de BPI arrivant sur le territoire, « concurrence » des déplacés Ukrainiens et des situations locales en termes d'offre et de demande moins favorables.

Logement autonome et mesures d'accompagnement réfugiés (2/2)

Constats

- Ces tensions territoriales sont en effet liées à la situation du logement, sachant que certaines villes, comme Reims et Chalons, connaissent une baisse de logements sociaux et/ou de logements accessibles, du fait des opérations de renouvellement urbain.
- Plus globalement, la difficulté résulte dans **l'inadéquation entre les logements disponibles et les typologies de logements recherchés** pour les BPI du fait de leur composition familiale. Ainsi les acteurs font état de la rareté des petites typologies de logements alors qu'une grande partie des arrivées sont des adultes isolés.
- Actuellement, on peut **caractériser ainsi les situations sur le plan territorial** :
 - ⇒ Sur Chalons, en dépit des difficultés, des solutions continuent à exister, même si la situation semble se tendre.
 - ⇒ Reims est confrontée à une situation de saturation dans un contexte marqué par de nombreuses arrivées du fait de la proximité de Paris et des demandes en augmentation sur Reims du fait des opportunités existantes.
 - ⇒ À Épernay, les acteurs relèvent une situation complexe due à des réticences à l'accueil des BPI sur le territoire.
 - ⇒ Sur Vitry-le-François, la difficulté résulte du fait que les produits logement disponible sont majoritairement des grands logements.
 - ⇒ Sur Sainte-Menehould, comme dans d'autres villes comme Sezanne, les BPI demandent souvent à rejoindre Reims ou d'autres grandes villes (du fait principalement du déficit de mobilité).
- Le **taux de présence induite** (c'est-à-dire une présence au-delà de 6 mois suite à la décision d'admission au statut) **est en hausse** (6,3% en 2022, cf. annexe 2), mais reste néanmoins faible.
- Une **approche plus partenariale autour des enjeux du logement pourrait répondre à ces tensions**. Les entretiens soulignent l'absence de réunions spécifiques avec les bailleurs autour des enjeux de logements. Le manque de coordination départementale (cf. chapitre coordination) paraît particulièrement préjudiciable dans le domaine du logement.
- **2^{ème} niveau : accompagnement vers l'autonomie**
L'enjeu est de pérenniser l'accès dans le logement en visant l'autonomie des BPI, par une démarche d'accompagnement mis en œuvre par un intervenant social. Dans la Marne, les modalités de l'accompagnement social se sont structurées à compter de 2018. La mesure d'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale est assurée par la DDETSPP de la Marne, via un financement au titre du BOP 177 (ce BPO « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » vise à permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins).
- La **mesure réfugiés est mise en œuvre actuellement par quatre structures**. Pour trois, l'accompagnement a démarré en 2019 (Armée du Salut, Club de prévention et Jamais Seul) et une en 2020 (Croix Rouge). La convention passée entre la DDETSPP et chacune des structures porte annuellement sur 25 mesures (cf. annexe 3). Les résultats sont variables d'une année sur l'autre et d'une structure à l'autre (cf. partie accompagnement).

Logement autonome et mesures d'accompagnement réfugiés

Forces

- Un lien entre structures d'hébergement intervenant dans le cadre du dispositif national d'accueil et les bailleurs qui fonctionne bien.
- Un accompagnement vers le logement autonome qui se fait surtout dans le parc locatif social, en diffus.
- Une intervention de la DDETSPP (via la fiche de fluidification) qui permet de mobiliser le contingent préfectoral.
- Des mesures « réfugiés » perçues comme des atouts.

- Une situation qui se tend au niveau des disponibilités de logement : allongement des délais d'obtention du logement autonome.
- Inadéquation entre les logements disponibles et les typologies de logement recherchées.
- Un manque d'approche de l'enjeu « logement » à l'échelle départementale.

Faiblesses

Enjeux / Recommandations

- ⇒ Mettre en places des temps d'échange entre bailleurs et opérateurs, services de l'État, OFII et collectivités pour optimiser les parcours et trouver des réponses adaptées.
- ⇒ Tirer profit du PDALPD pour disposer d'un espace de discussion, d'échanges en présence de l'ensemble de ces acteurs.

- ⇒ Trouver des réponses adaptées par rapport à la problématique des logements pour des personnes isolées.

Mesures d'accompagnement réfugiés : constats et enjeux (1/3)

Constats

- Cette mesure repose sur un **accompagnement individualisé assuré par un travailleur social dédié** (sachant que deux des structures ont mis en place deux postes dédiés à savoir le Club de prévention et la Croix Rouge).
- Ces mesures d'accompagnement visent l'accès à un logement autonome, ce qui nécessite de travailler sur l'autonomie au quotidien. La mesure consiste donc en un accompagnement global destiné à garantir l'entrée, le maintien, l'autonomie dans le logement et l'intégration socioprofessionnelle. En plus du logement, il repose sur un travail de mobilisation de nombreux acteurs (scolarité, lien social, emploi).
- Les **parcours sont toujours singuliers et se construisent au cas par cas et s'appuient sur une implication du BPI**. Il a été évoqué que la construction du parcours a pu s'élaborer à partir du projet de la personne accueillie (PPA) pour contractualiser avec le BPI les démarches dans une logique d'autonomisation.
- S'il est difficile de rendre compte d'éléments communs à l'ensemble des parcours compte tenu de leur singularité, **certaines conditions peuvent être identifiées comme des éléments de réussite**.
- Pour construire ces parcours vers l'autonomie, le travailleur social dédié construit des liens avec les acteurs locaux dans les différents domaines de la vie quotidienne (afin d'éviter la dépendance à un référent unique). Les entretiens montrent la **richesse des partenariats construits dans ce cadre**. Elle se conclut par un rapport social qui permet d'assurer le lien avec les relais de droit commun.
- Le travail avec les acteurs locaux **nécessite du temps** pour construire les partenariats mobilisables en fonction des « besoins » de chaque BPI.
- L'inscription de la **démarche d'accompagnement dès l'obtention du statut (donc avant même l'obtention du logement autonome) constitue un atout**. Dans cette perspective, le fait que l'accompagnement se structure au sein d'une même structure simplifie encore la construction des parcours.
- Les actions et démarches proposées portent une attention importante sur **l'insertion sociale**.
- Cet aspect est particulièrement développé dans la Marne et pas seulement lors de l'accompagnement vers l'autonomie. Elle repose sur une logique de la « pédagogie du détour ». Par exemple, proposer des cours de français à partir d'activités sportives, de sorties culturelles d'activités du quotidien.
- De nombreuses actions déployées en faveur des BPI dans la Marne font effectivement une place importante à l'insertion sociale, via la participation à la vie locale, aux activités et événements sur la commune, via des associations socioculturelles, sportives et des structures culturelles.
- Le levier culturel est particulièrement mobilisé dans le cadre d'action visant l'apprentissage du français, ou encore l'insertion et l'accès à l'emploi. On peut citer par exemple les actions menées en lien avec le Manège ou la Comédie au niveau de Maison de Quartier à Reims, mais également les actions des CSC de Chalons (« Terre d'échanges »).
- Les actions collectives via des ateliers de conversation (CIAM, Initiales) constituent des leviers intéressants pour favoriser le lien social.

Mesures d'accompagnement réfugiés : constats et enjeux (2/3)

Constats

- D'autres aspects constituent des **freins**. Trois éléments ont plus particulièrement été mis en avant par les acteurs et quelques soit le moment du parcours du BPI.
- Le premier porte sur une **difficulté pour inscrire et/ou maintenir certains BPI dans des actions ou des démarches d'accompagnement**. Les acteurs rencontrés s'accordent sur ce fait. Ils rencontrent des difficultés d'adhésion dans l'accompagnement, un déficit de mobilisation des publics (arrêt en cours des actions, aller-retour, ...) voire une difficulté de recrutement sur certaines actions.
- La principale raison évoquée est celle d'une recherche pour certains BPI (notamment les jeunes hommes) d'obtenir rapidement une **autonomie de ressources**. Ils privilégient des réponses immédiates, leur permettant d'accéder à une autonomie financière même si cette situation est précaire (accès à des emplois en intérim). Ils ont du mal à se projeter dans l'avenir, refusant des démarches à moyen et long terme. Ces opportunités se sont par ailleurs multipliées dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans certains métiers.
- Un **second élément** intervient dans la structuration des parcours d'accompagnement et les actions, c'est celui de la **situation familiale**.
- Le « projet familial » (marquée par une situation de réunification ou de regroupement familiale) peut, en effet, dans certaines conditions, constituer une fragilité dans la construction du projet personnel et professionnel et dans l'inscription d'un logement autonome. La présence d'enfants peut rendre complexe les démarches en particulier pour les femmes.
- Les BPI qui s'inscrivent dans une logique de réunification/regroupement familial-e sont souvent confrontés à **une nouvelle recherche de logement**. Le logement autonome acquis à la sortie de la structure d'accueil devient alors inadapté. Ils sont alors obligés de rechercher un logement plus grand pour accueillir leur famille. Cette contrainte intervenant souvent après la phase d'accompagnement fragilise les acquis antérieurs dans le logement.
- Par ailleurs, si la **venue de la famille** peut être un levier puissant pour s'inscrire dans une dynamique d'insertion, parfois **elle peut renforcer la recherche de réponse à court terme au détriment de démarches pérennes**, en particulier dans les domaines de l'apprentissage du français ou de la valorisation des compétences professionnelles antérieures.
- Le troisième élément réside dans le lien à la **communauté**, entendue comme des compatriotes (groupe d'appartenance national).
- Si le fait de pouvoir se ressourcer, échanger avec les membres de la communauté d'origine constitue un atout, cette immersion présente également quelques limites. La fréquentation régulière et exclusive du groupe d'appartenance (familiale ou communautaire) est préjudiciable à l'usage du français, souvent encore assez imparfaitement acquis. Par ailleurs, plusieurs acteurs ont mis en avant le fait que pour certains BPI, en particulier jeunes afghans, l'obtention d'un emploi au sein de la communauté, souvent anticipée avant même l'arrivée dans la Marne, constitue un frein à leur insertion professionnelle en France et met à mal les démarches pour une insertion sociale et professionnelle pérenne (apprentissage de français, reconnaissance des compétences, construction de projets professionnels).

Mesures d'accompagnement réfugiés : constats et enjeux (3/3)

Constats

- Les acteurs s'accordent sur le fait que les parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle sont complexes. Certains publics rencontrent des **difficultés plus spécifiques**.
- Ces parcours vers l'autonomie sont d'autant plus difficiles que **les BPI n'ont pas pu bénéficier depuis leur arrivée d'un accompagnement renforcé**.
- C'est particulièrement le cas pour les **BPI qui n'ont pas été hébergés dans une structure d'hébergement**. Sont ciblées les personnes qui sont à la rue ou encore accueillies par un tiers (famille, compatriote ou autre). Elles ont souvent connu des parcours chaotiques et n'ont pas pu bénéficier d'accompagnement, d'actions permettant de renforcer le lien social voire permettant l'apprentissage du français.
- Il est toutefois difficile d'estimer le nombre de personnes concernées par ces situations, tout en précisant qu'il s'agit d'une minorité.
- **Deux autres types de bénéficiaires** rencontrent des difficultés et nécessitent donc une attention particulière :
 - ⇒ Les **jeunes hommes** (de moins de 26 ans) isolés, or actuellement (au regard des flux des dernières années) ils sont particulièrement nombreux, venant majoritairement d'Afghanistan.
 - ⇒ Les **femmes seules avec enfants** (monoparentalité).
- Ces publics sont confrontés à un manque de ressources et de réponses adaptées. Ces réponses varient selon les publics.
- Pour les jeunes hommes, la problématique principale est **celle du logement et leur « instabilité »** (difficulté de construire des parcours sachant que dans le même temps ils sont particulièrement volontaires).
- Pour les femmes, la difficulté réside en particulier dans le **manque de mode de garde adapté**.
- Si une grande partie des BPI sont des personnes isolées, **les acteurs ont mis l'accent sur le fait que la part de présence d'enfants est en augmentation**. Cette situation nécessite un renforcement autour des **enjeux de scolarisation**.
- Les entretiens montrent que les acteurs du champ éducatif sont largement mobilisés, ainsi que les dispositifs existants sur les territoires (UP2A, dispositifs de réussite éducative, OEPRE). Pour autant l'inclusion dans les écoles est plus simple et plus rapide en maternelle et primaire qu'au niveau secondaire. La différence réside dans les modalités d'évaluation du niveau scolaire. Au primaire, cette étape est gérée par l'école en direct. Au secondaire, cela passe par le CIO. Les vacances scolaires constituent par ailleurs une difficulté dans la mesure où les enfants arrivant sur ces périodes ne peuvent bénéficier d'une insertion immédiate.
- Il est important de préciser que **l'analyse proposée dans ce document s'inscrit dans une temporalité qui correspond à l'arrivée d'un certain type de bénéficiaires de la protection internationale**, à savoir un flux de personnes, notamment de jeunes hommes venant d'Afghanistan (y compris dans le cadre de l'opération Apagan qui résulte de la prise de Kaboul à l'été 2021 et qui a donné lieu à une évacuation particulière). Le profil des arrivants impacte de fait les constats mis en avant dans ce diagnostic.

Mesures d'accompagnement réfugiés et autonomie

Forces

- Des mesures d'accompagnement qui assurent effectivement des parcours vers l'autonomie, car elles s'inscrivent dans un partenariat préexistant, construit dans la durée et mobilisable une diversité d'acteurs et de dispositifs.
- Une richesse : les partenariats locaux et le décloisonnement des actions et des acteurs. C'est notamment avec la mobilisation des enjeux d'insertion sociale.

- Des publics rencontrant des difficultés particulières : personnes n'ayant pas bénéficié d'accompagnement, jeunes BPI et femmes.
- Des accompagnements et des participations aux actions mis à mal par des ruptures de suivi par les BPI.
- Des fragilités liées aux situations familiales et/ou aux liens communautaires.

Faiblesses

Enjeux / Recommandations

- ⇒ Rendre visible les parcours d'anciens BPI : montrer les réussites et des parcours pour mettre en avant les avantages à long terme des démarches d'apprentissage de la langue, de formation et de qualification.
- ⇒ Avoir une attention particulière dans les démarches d'accompagnement face à des situations à risque (évolution de la situation familiale, présence enfants, impact exclusif de la communauté d'origine notamment) : anticiper avec les acteurs assurant le relais après l'accompagnement.

- ⇒ Permettre d'assurer une rémunération dans le cadre d'action longue pour éviter les ruptures.
- ⇒ Porter une attention particulière auprès des publics ayant des difficultés particulières.
- ⇒ Mettre en place dans la durée une veille quant aux caractéristiques socio-démographiques des publics BPI afin d'adapter les réponses apportées pour assurer des parcours d'intégration optimisés.

*Constats et recommandations en lien avec
les composantes de l'intégration*

Compétences linguistiques

Constats

- Les BPI présentent une **faible maîtrise de la langue française** (cf. stats), sachant que pour une partie d'entre eux, ils n'ont pas été scolarisés dans leur pays.
- Le faible niveau de langue constitue une limite à la fois dans l'accès à certains actions et dispositifs mais aussi au long cours (au titre de leur trajectoire personnelle).
- Certains BPI présentent des **difficultés de maîtrise de la langue même après le parcours du Contrat d'Intégration Républicaine**. Les statistiques font apparaître que pour les personnes ayant eu 600h de cours le taux d'acquisition du niveau A1 est moindre que pour ceux qui ont bénéficié de moins d'heures de cours de français.
- Face à ces difficultés d'apprentissage de la langue, certains acteurs plaident pour une prise en compte pour les personnes les plus en difficulté au plus tôt de leur parcours. Dans cette perspective, l'apport de cours de français dans les structures d'hébergement, à destination des demandeurs d'asile et pendant la phase d'attente de décision du statut, peut constituer un atout pour la suite du parcours. Cette période d'attente peut par ailleurs être plus propice aux apprentissages que la phase après l'obtention du statut qui est marquée par de nombreuses démarches.
- Cette difficulté dans l'apprentissage du français s'inscrit pourtant dans un **contexte** :
 - ⇒ où l'OFII constate une **amélioration des cours de français** (meilleure articulation entre les offres, développement de la formation à distance),
 - ⇒ où les acteurs s'accordent sur le fait que **l'offre existante est importante, répondant à différents besoins, sur différents territoires**.
- S'il n'est pas possible, en l'état, de disposer d'une vision complète des cours proposés, les entretiens et documents analysés montrent que de **nombreuses structures** (structures d'hébergement, centres socio-culturels, associations de proximité et acteurs dédiés) **proposent de cours de français à visée d'insertion sociale et/ou d'insertion professionnelle**.
- Malgré les moyens mobilisés par différents financeurs (État, collectivités, Pôle Emploi, OFII...), **l'offre ne paraît pas satisfaisante et pour partie relève, de l'avis des acteurs, de « bricolage »**.
- De plus, les besoins sont en augmentation, dans un contexte où la crise sanitaire a rendu parfois plus complexe la mise en œuvre de ces actions et la mobilisation des publics. Le recours aux bénévoles, encadrés par un salarié de la structure, est souvent utilisé pour faire face aux demandes. Dans le même temps, certaines actions n'arrivent pas à trouver des candidats en raison du format ou des conditions d'accès (niveau de formation). D'autres enfin font état de difficultés dans la mise en œuvre des actions nécessitant un ajustement.
- Au-delà des difficultés d'apprentissage, les obstacles identifiés sont de plusieurs types :
 - ⇒ Des **temps d'attente trop longs entre apprentissage de la langue et usage de la langue française** qui fragilisent les acquis des cours dispensés dans le cadre du CIR ou des autres actions.
 - ⇒ Un **manque d'articulation entre les différents cours proposés** (ASL, cours de français à visée professionnelle...).
 - ⇒ Des **interruptions dans les démarches engagées** pour apprendre le français, car des offres d'emploi leur sont proposées au sein de la communauté d'origine, qui ne nécessitent pas de maîtrise de la langue française.

Emploi et formation

Constats

- Dans le domaine de l'emploi, le diagnostic a permis de mettre en avant un **paradoxe**.
- En effet d'une part, l'analyse des données et les entretiens font état d'une **grande diversité d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des BPI**. Les actions menées ont pour particularité qu'elles sont pour partie construites sur mesure à partir des difficultés rencontrées et dans une logique de coopération interacteurs.
- De nombreuses actions articulent **insertion sociale et professionnelle** et s'appuient sur une « pédagogie du détour » ou un accompagnement global pour mobiliser et intéresser les BPI. On peut notamment citer, à titre illustratif, des actions telles que :
 - ⇒ « Reims sans Frontière », action portée par la Mission Locale de Reims (dimension qui dorénavant devrait intégrer le Contrat Engagement Jeunesse),
 - ⇒ VAE Sans Frontières, dispositif national porté par les GIP FCIP et qui dans sa phase d'expérimentation a été particulièrement développé sur la Marne (évolution vers un dispositif intitulé expérience sans frontière).
 - ⇒ Mais aussi les actions portées par Humando, l'AEFTI (« parcours langue », « en route vers l'insertion » financée par le conseil départemental, « projet linguistique et intégration des jeunes » dans l'emploi en lien avec la Mission Locale de Reims) ou encore Y Schools (« Mobilisation vers l'emploi »).
- Les acteurs du territoire mobilisent également les dispositifs nationaux comme le dispositif HOPE ou encore le dispositif PIAL (pour les moins de 26 ans), même si l'entrée dans ce dispositif est identifiée comme complexe, compte tenu des difficultés de recrutement.
- D'autre part, les entretiens soulignent un certain **nombre de faiblesses** qui fragilisent les logiques d'insertion professionnelle proposées:
 - ⇒ Le **manque de démarche globale** : les actions menées par certaines structures ne diffusent pas auprès des autres et ne permettent pas à faire levier sur d'autres territoires.
 - ⇒ Un **déficit de connaissance des publics et de leurs caractéristiques** pour une partie des acteurs ne permettant pas une prise en charge optimale. Le déploiement de l'accord national entre l'État, l'OFII et le Service Public de l'Emploi, à travers l'accord départemental vise notamment à y répondre. Quatre axes de coopération ont été mis en avant. Sa mise en œuvre a été complexe du fait de la crise sanitaire. Après quelques premières actions dès 2019, les actions d'informations, les démarches d'immersion et la désignation de référents dans chaque agence se sont engagées en 2019 et ont repris en 2021.
 - ⇒ Une **faiblesse du lien entre certains acteurs impliqués auprès des BPI et les entreprises** qui rend difficiles les « débouchés » en termes d'emploi et l'accès à des stages. Plus globalement, il y a un enjeu à travailler plus en lien avec les entreprises.
 - ⇒ Des **arrêts de parcours**, car les BPI ont trouvé des emplois (intérim, emplois au sein de la communauté).
 - ⇒ La proposition de **débouchés professionnels peu en phase avec les compétences professionnelles** des BPI (situation de déclassement) en raison de la difficulté de reconnaissance des diplômes ou de valorisation des parcours professionnels antérieurs.
 - ⇒ Des **freins périphériques complémentaires** pour construire des parcours d'insertion : absence de mobilité, manque de modes de garde (pour les femmes en particulier).

Compétences linguistiques et emploi / formation

Forces

- Une offre existante sur le territoire en termes de cours de français soutenue par des moyens financiers.
- Des acteurs qui peuvent construire des réponses sur mesure, en termes de cours de français et d'insertion professionnelle.
- Une grande diversité d'actions dans le domaine de l'emploi et de la formation.
- Des actions construites sur mesure à partir de coopérations entre différents types d'acteurs.

- Des freins administratifs et d'accès aux droits à traiter en amont de l'insertion professionnelle.
- Des ruptures dans les parcours, des BPI qui privilégient l'accès à l'emploi (même temporaire) dans une logique de subsistance.
- Un déploiement de l'accord départemental qui reste à parfaire.
- Des femmes qui rencontrent des freins complémentaires (modes de garde).

Faiblesses

Enjeux / Recommandations

- ⇒ Favoriser la précocité de l'inscription dans des parcours d'apprentissage du français.
- ⇒ Rendre plus visible l'offre existante
- ⇒ Maintenir une offre linguistique à un niveau élevé avec une diversité de contenu.
- ⇒ Soutenir les actions articulant insertion sociale et insertion professionnelle
- ⇒ Mailler l'offre existante / structurer l'offre à l'échelle départementale

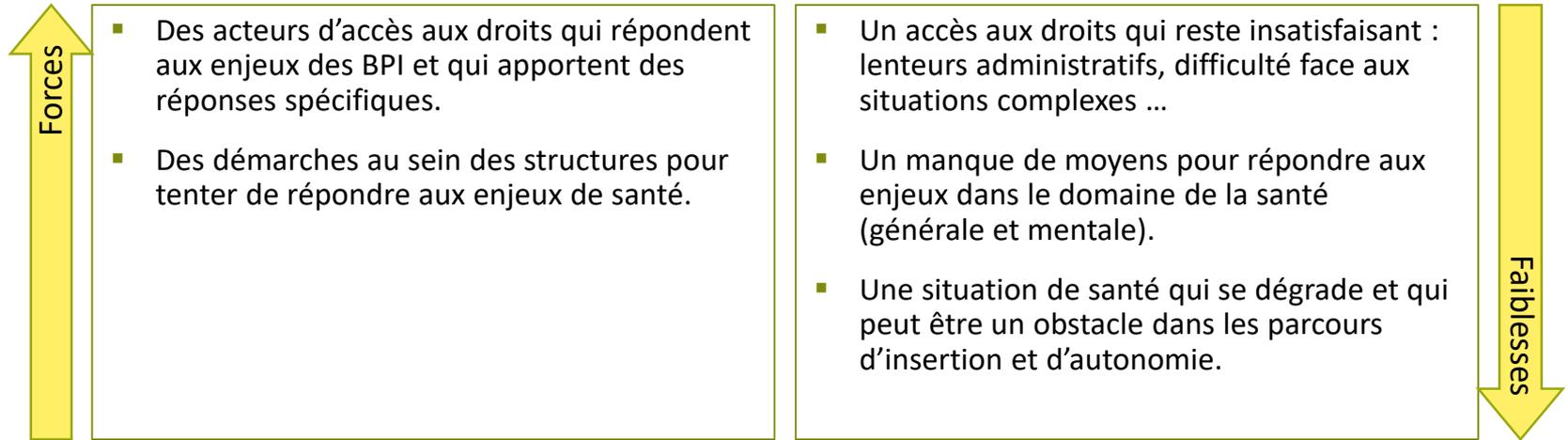
- ⇒ Optimiser le travail de suivi entre acteurs par rapport aux parcours d'insertion (notamment dans le cadre de la convention OFII – Pôle emploi).
- ⇒ Renforcer le lien aux entreprises pour construire des opportunités de parcours.
- ⇒ Soutenir dans la durée les actions innovantes, en portant une attention aux publics les plus vulnérables.

Accès aux droits (administratifs / sociaux) et à la santé

Constats

- L'accès aux droits est un élément important pour s'inscrire dans une insertion sociale et professionnelle. Ces différents aspects sont à travailler dans le même temps. L'accès aux droits s'inscrit dans le temps long.
- On peut distinguer à ce niveau l'accès aux droits sociaux et l'accès aux droits administratifs.
- Le premier enjeu réside dans **l'obtention à la carte de séjour**. Dans ce domaine, les lenteurs administratives restent un frein important pour élaborer rapidement un parcours d'accompagnement vers l'autonomie.
- Au niveau de **l'ouverture des droits sociaux**, le diagnostic montre que la CPAM et la CAF ont mis en place des réponses pour fluidifier l'ouverture des droits.
- Au **niveau de la CPAM**, c'est une démarche nationale qui est activée pour résoudre les difficultés rencontrées sur le plan administratif par les BPI (PLANIR - Plan d'accompagnement du non-recours, des incompréhensions et des ruptures) ainsi que la mise en place d'une adresse internet dédiée.
- La **CAF de la Marne** a élaboré un guide pratique visant à clarifier le circuit de traitement de la demande de RSA déposée par les BPI (publié en février 2022). Il s'est accompagné de la mise en place de référents, d'une fiche de liaison pour faciliter la prise en compte des situations complexes, ainsi que l'organisation de réunions.
- Par ailleurs, **différentes structures d'accès aux droits** interviennent auprès des BPI. On peut particulièrement citer le CIAM, le Mars ainsi que, pour certaines communes, les CCAS.
- Pour autant, nombre de difficultés relèvent de l'accès aux droits compte tenu de la **complexité des situations et du fait du renforcement de la dématérialisation**. Parmi ces difficultés, il a été évoqué que certaines banques refusent l'ouverture de compte bancaire.
- La **question de l'accès aux soins** (médecine générale et santé mentale) des BPI, compte tenu de leurs parcours et des traumatismes vécus, s'avère un aspect mis en avant à plusieurs reprises.
- Sur le plan de la santé et de l'accès aux soins, les BPI (comme tous les primo-arrivants) bénéficient dans le cadre du contrat d'intégration républicaine d'un **rendez-vous santé, organisé par le service médical de l'OFII**. Au-delà du diagnostic, la difficulté est celle de l'orientation des personnes ayant besoin de soins.
- Si sur certains territoires, des médecins acceptent encore d'accueillir de nouveaux patients, ce n'est pas le cas partout (impossibilité à Épernay par exemple).
- Le plus souvent il s'agit de recourir aux dispositifs dédiés (Le PASS) quand cela est possible ou de s'adresser aux urgences des hôpitaux publics. Dans un contexte d'augmentation des pathologies rencontrées par les BPI, certaines structures d'hébergement font appel à des intervenants médicaux bénévoles (ex : sage-femme / Adoma, médecin à la retraite / Club de prévention).
- La situation est encore plus difficile dans le domaine de la santé mentale, d'autant que le département de la Marne est confronté à un manque de moyens. Or les acteurs font état de nombreuses situations (mise en danger / défenestration, comportement d'automutilation, traumatismes) nécessitant des soins adaptés en santé mentale, mettant en difficulté l'inscription dans des parcours d'intégration (suivi d'actions, insertion sociale et professionnelle).

Accès aux droits (administratifs / sociaux) et à la santé



Enjeux / Recommandations

- ⇒ Organiser des temps d'échanges entre partenaires pour trouver des réponses pérennes face à des difficultés récurrentes dans l'accès aux droits.
- ⇒ Mettre en place une veille pour s'assurer que tout est mis en œuvre pour permettre dans les meilleurs délais de débloquer les situations.
- ⇒ S'assurer de l'existence de référents identifiés pour faire face aux situations complexes.

- ⇒ Construire des réponses adaptées (dans le cadre de démarches communes à tous publics vulnérables ou dédiés aux BPI quand la procédure est plus spécifique).
- ⇒ Expérimenter des démarches visant à déployer une équipe mobile pauvreté-précarité (projet à travailler avec l'ARS).

Approche territoriale

Constats

- Un des atouts du territoire de la Marne réside dans le **déploiement d'acteurs et d'actions sur l'ensemble des communes accueillant des BPI**.
- La présence de structures d'accueil des BPI assez largement déployée répond aux enjeux nationaux de dispersion des publics afin d'éviter une surconcentration.
- L'analyse des documents et les entretiens (individuels et collectifs) montrent que **les actions menées et les accompagnements se déploient effectivement sur l'ensemble du territoire marnais**. Pour autant, la majeure partie des actions sont mises en œuvre sur **Reims en cohérence avec la surreprésentation des BPI**.
- Certains **territoires du fait de leur éloignement sont moins attractifs**, notamment dans le cadre de la recherche de logements autonomes. Ont notamment été citées les communes de Vitry-le-François, Sainte-Menehould ou encore Sézanne.
- Le paradoxe réside dans le fait que dans le même temps, notamment cela a été mis en avant pour le territoire de Sainte-Menehould, il est identifié comme un « territoire très social » (mobilisation de nombreux acteurs, travail en commun).
- Sur un plan quantitatif, les démarches d'accompagnement vers le logement se recentrent de fait sur les trois villes que sont Reims, Chalons et Épernay.

Mobilité

- La **mobilité n'a pas été mise en avant comme un enjeu majeur** dans le cadre des parcours des BPI dans la Marne.
- L'absence de moyens de mobilité de certaines communes constitue certes **une limite, mais elle semble restait limitée**. Elle a été contrebalancée par des BPI identifiés comme volontaires.
- Au-delà de cette difficulté spécifique, des temps de déplacement longs pour accéder aux lieux de formation ou aux institutions et des coûts de déplacements élevés, voire rendus complexes par manque de moyens de paiement, rendent complexe les démarches de certains BPI.
- Certaines collectivités ou structures proposent des réponses en permettant l'accès au dispositif de droit commun (plateforme de mobilité) ou en apportant des réponses au cas par cas (chauffeur bénévole au sein d'un CSC).
- La question de la mobilité a amené les acteurs à souligner toutefois le caractère paradoxal de cet obstacle dans la mesure où de nombreux BPI sont amenés à multiplier les déplacements entre Paris et la Marne (notamment des jeunes gens).

Approche territoriale et mobilité

Forces

- Des actions et des partenariats mis en place dans de nombreuses communes, même si logiquement (au regard du nombre d'arrivées) une plus forte concentration des actions sur Reims.
- Un atout : la mobilisation des acteurs y compris sur les petits territoires.
- Des BPI volontaires, qui arrivent à trouver des réponses en termes de mobilité.

- Des difficultés de déplacement dans certains territoires éloignés.
- Une absence de réponse construite dans ce domaine actuellement.
- Des BPI qui quittent les territoires les plus éloignés une fois l'obtention du statut.
- Des collectivités peu mobilisées autour de l'enjeu d'intégration territoriale des BPI.

Faiblesses

Enjeux / Recommandations

- ⇒ Renforcer les relais de droit commun dans les communes d'accueil et soutenir les territoires mobilisés.
- ⇒ Faire valoir auprès des BPI la plus-value d'une insertion au niveau des petites villes.
- ⇒ Travailler auprès des communes pour mettre en place des stratégies d'accueil (« territoires d'intégration » / CTAI).

- ⇒ Trouver des réponses pour permettre le paiement des déplacements
- ⇒ Rendre gratuit la carte de transport comme c'est le cas pour les demandeurs d'emploi.
- ⇒ Renforcer les offres de mobilité et permettre leur accès aux BPI

Récapitulatif des recommandations principales

Recommandations

- ⇒ Renforcer les échanges collectifs par la mise en place de lieux ou d'espaces de travail en commun.
 - ⇒ Mettre en place une coordination départementale ayant une légitimité d'action et de mobilisation des acteurs le cas échéant.
 - ⇒ Favoriser le déploiement d'expérimentations (comme c'est déjà le cas dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle).
 - ⇒ Mettre en place des études d'impacts par rapport aux actions menées (en particulier les expérimentations) afin d'avoir un retour (leviers, freins) et permettre leur diffusion plus largement.
 - ⇒ Renforcer les liens avec les acteurs les moins impliqués : entreprises, collectivités...
- ⇒ Porter une attention particulière auprès des publics identifiés comme les plus vulnérables ou rencontrant des difficultés.
 - ⇒ Mettre en place une fonction de veille sociale pour suivre l'évolution des caractéristiques des publics et des problématiques.
 - ⇒ Déployer les accompagnements au plus tôt des parcours et assurer les liens entre les acteurs référents des accompagnements.
 - ⇒ Articuler accompagnement individuel et action collective qui permettent à la fois le lien social et l'émulation entre BPI.
 - ⇒ Développer des actions entre nouveaux BPI et anciens BPI pour montrer la plus-value des démarches d'accompagnement et des actions sur le long terme.

Annexe 1 - Liste des personnes ayant contribué au diagnostic (1/3)

Structure	NOM Prénom	Fonction	Rdv indiv ou coll	17-oct-	02-févr-
AADPSFP - Y Schools	BOIZARD Sylvie	Pôle de formation et d'évolution professionnelle	1		1
AADPSFP - Y Schools	GRIFFON Nathalie	Pôle de formation et d'évolution professionnelle	1		1
ADOMA (opérateur)	KLEIN-BONNET Jean-Christophe	Directeur hébergement Adjoint Marne	1	1	1
AEFTI Marne	ROCOURT Sophie	Directrice	1		1
ALAJI	De OLIVEIRA Marie-Astride	Coordinatrice Formations linguistiques OFII Champagne Ardenne	1		
ALAJI	MOISY Yannick	Coordinateur dispositif formation linguistique OFII GE	1		
ARMEE DU SALUT (opérateur)	GUY Marie-Pierre	Directrice des établissements et des sites de Reims	1		1
ARMEE DU SALUT (opérateur)	BAATGE Cynthia	Cheffe de service du pôle asile et intégration	1	1	1
ARMEE DU SALUT (opérateur)	COUROT Jean-Xavier	Chef de service du pôle logement en charge des réfugiés	1		
CAF de la Marne	DELAHAYE Martine	Chargée de mission - Appui logement et relation de service	1		1
CAF de la Marne	BERTOT Virginie	Conseillère qualité au Pôle Appui Métier	1		
CCAS CHALONS (opérateur)	GUYOT Olivier	Directeur CCAS et Adjoint au DGS chargé de l'action sociale, de l'hébergement et de la promotion de la santé	1	1	1
CIAM (Collectif interculturel d'Accompagnement de Migrants)	MANESSE Valérie	Directrice	1		
CIAM (Collectif interculturel d'Accompagnement de Migrants)	ETIENNE Julie	Chargée de projets			1

Annexe 1 - Liste des personnes ayant contribué au diagnostic (2/3)

Structure	NOM Prénom	Fonction	Rdv indiv ou coll	17-oct-22	02-févr-23
CLUB DE PREVENTION (opérateur)	PICARD Mathieu	Directeur	1	1	1
CLUB DE PREVENTION (opérateur)	GERMAIN Christel	Educatrice spécialisée	1		
CPAM de la Marne	BOSSANT Valérie	Responsable qualité contrôle interne			1
CROIX ROUGE (opérateur)	MUET Philippe	Directeur des Services Socio-Educatifs - Pôle social Départemental de la Marne	1	1	
CROIX ROUGE (opérateur)	GERAN Thiphaine	Chargée d'accompagnement des Réfugiés - Pôle Social Départemental de la Marne	1		
CROIX ROUGE (opérateur)	LEYLAVERGNE Sébastien	Responsable Service Asile			1
DDETSPP Marne	FRAMBOURT Viviane	Responsable du Bureau accès et maintien dans le logement	1		1
DDETSPP Marne	CHRETIEN-DUCHAMP Evelyne	Cheffe de service - Service des Politiques d'insertion par l'Hébergement et le Logement	1	1	1
DDETSPP Marne	SABATIER Danielle	Directrice adjointe		1	
DDETSPP Marne	GUENON Anabell	Responsable du bureau hébergement, veille sociale, logement adapté	1		1
DDETSPP Marne	PAULY Marie Claude	Chargée dy suivi immigration et suivi budgétaire CADA-HUDA-CPH	1		1
GIP FCIP Reims	KANE Cheikh	Conseiller en Formation Continue	1		
HUMANDO	JACQUES Amandine	Directrice d'Agence Multisites Reims & Châlons en Champagne	1		

Annexe 1 - Liste des personnes ayant contribué au diagnostic (3/3)

Structure	NOM Prénom	Fonction	Rdv indiv ou coll	17-oct-22	02-févr-23
JAMAIS SEUL (opérateur)	LECLERCQ Walter	Directeur des établissements et services	1		1
JAMAIS SEUL (opérateur)	PERROT Hélène	Cheffe de service du pôle « Asile »	1		1
JAMAIS SEUL (opérateur)	POISSONNIER Aurore	Cheffe de service sur le pôle médico social et logement adapté et accompagné		1	
Le MARS	CHTANY Nazha	Directrice	1		
Mission Locale - Reims	PAKULA BERNARD Elodie	Responsable du Pôle Autonomie Compétences	1		
Mission Locale Chalons en Champagne	ZMANE Fatine	Conseillère Emploi Formation, référente PIAL	1		
OFII	RABILLER Clément	Directeur	1		
OFII	GERMAIN Guillaume	Directeur par intérim			1
OFII	PILLON Denis	Directeur adjoint par intérim			1
OFII	ZOUAOUI Samira	Auditrice Intégration	1	1	1
Pôle Emploi	MASINGUE Benoit	Chargé de mission Partenariat - Direction Territoriale de la Marne	1		
UDAF	LAMIABLE Laurence	Directrice de pôle institution			1

Annexe 2 - Eléments relatifs aux structures d'hébergement (DNA) et logement des réfugiés

Tableau des structures d'accueil demandeurs d'asile et BPI (fin 2022 / données DDETSPP de la Marne

	CAES	CPH	CADA	HUDA	TOTAL
Croix Rouge			52 (Chalons) 48 (Épernay) 79 (Reims) 179	45 (Chalons) 45 (Épernay) 60 (Reims) 150	329
Adoma				144 (Chalons) 117 (PRAHDA Epernay)	261
Armée du Salut		39 (Reims)	110 (Reims)	81 (Reims)	230
Club de prévention Épernay				88 (Épernay) 95 (Vitry-le-François) 183	183
Jamais Seul	80 (Reims)		76 (Ste Menehould)	10 (Ste Menehould)	166
CCAS Chalons				24 (Chalons)	24
TOTAL	80	39	365	592 + 117 = 709	1 193

Tableau – taux de présence indus des BPI dans les structures

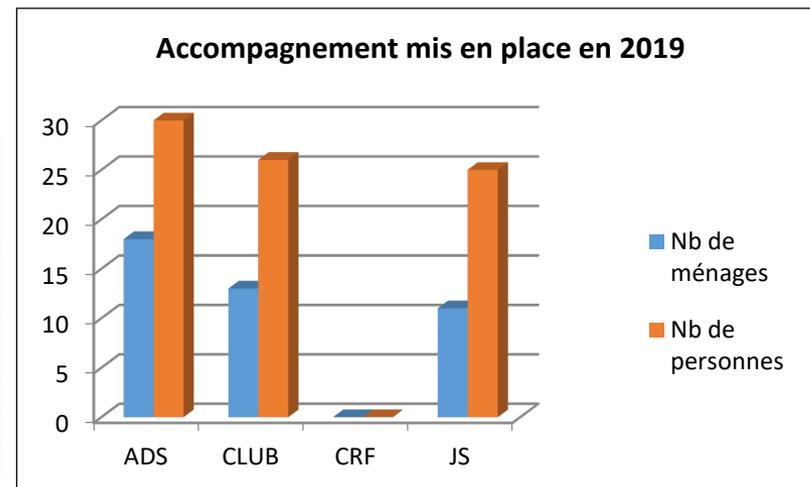
2019	4,70%
2020	4,10%
2021	5,10%
2022	6,30%

Tableau de suivi du logement des réfugiés

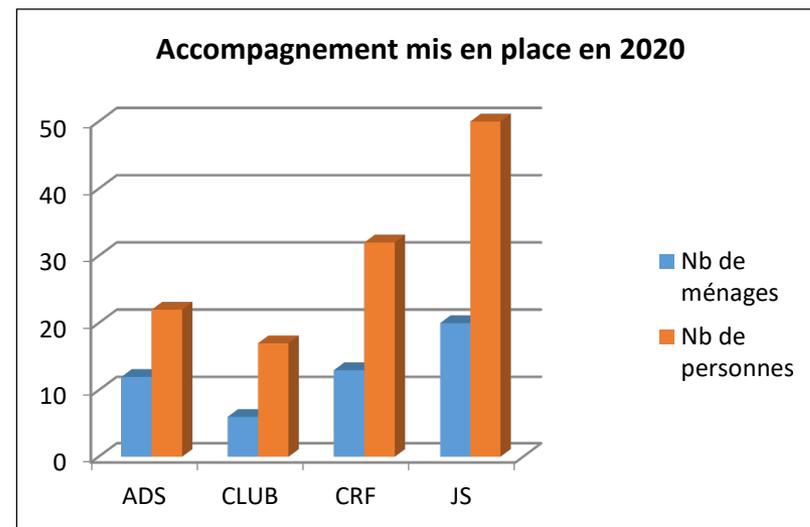
	Nombre de personnes	Nombre de ménages	Issu DNA	Issu AHI	Parc privé	Parc social	Logement adapté
2020	287	111	non dispo	non dispo	5	80	26
%					4,50 %	72,07 %	23,42 %
2021	269	101	49	52	2	82	17
%			48,5		1,98 %	81,19 %	16,83 %
2022	168	76	39	37	3	61	11
%			51,3		3,95 %	80,26 %	14,47 %

Annexe 3 - Mesures réfugiés / Suivi « accompagnement des réfugiés » par année (1/2)

Accompagnement Réalisé par	Début de la convention	Prévision 2019 (25 ménages par opérateur chaque année)	Nb de ménages	Nb de personnes	Taux d'occupation
ARMEE du SALUT	2018	25	18	30	72%
CLUB de PREVENTION	2018	25	13	26	52%
CROIX ROUGE	2019	non concerné	NC	NC	0%
JAMAIS SEUL	2018	25	11	25	44%
Total		75	42	81	56%

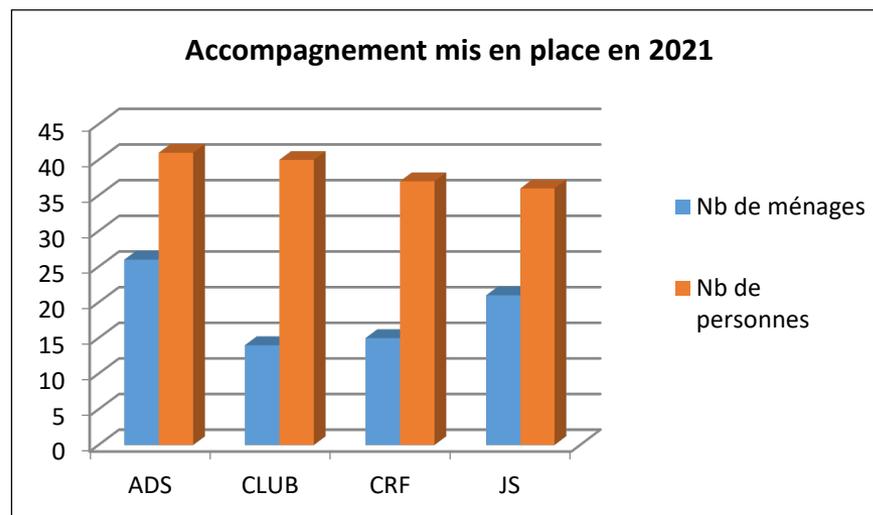


Accompagnement Réalisé par	Début de la convention	Prévision 2020 (25 ménages par opérateur chaque année)	Nb de ménages	Nb de personnes	Taux d'occupation
ARMEE du SALUT	2018	25	12	22	48%
CLUB de PREVENTION	2018	25	6	17	24%
CROIX ROUGE	2019	25	13	32	52%
JAMAIS SEUL	2018	25	20	50	80%
Total		100	51	121	51%

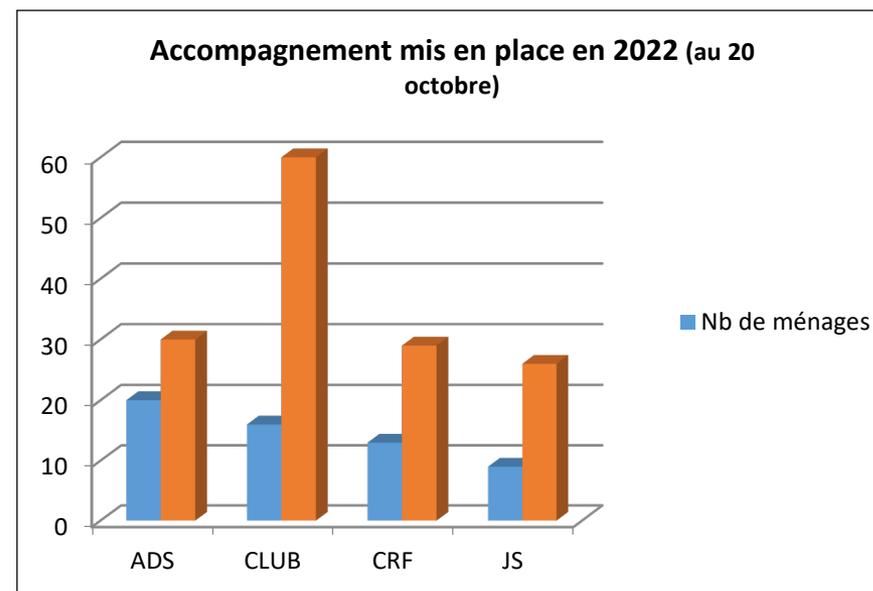


Annexe 3 - Mesures réfugiés / Suivi « accompagnement des réfugiés » par année (2/2)

Accompagnement Réalisé par	Début de la convention	Prévision 2021 (25 ménages par opérateur chaque année)	Nb de ménages	Nb de personnes	Taux d'occupation
ARMEE du SALUT	2018	25	26	41	104%
CLUB de PREVENTION	2018	25	14	40	56%
CROIX ROUGE	2019	25	15	37	60%
JAMAIS SEUL	2018	25	21	36	84%
Total		100	76	154	76%



Accompagnement Réalisé par	Début de la convention	Prévision 2022 (25 ménages par opérateur chaque année)	Nb de ménages (au 20 octobre)	Nb de personnes (au 20 octobre)	Taux d'occupation (au 20 octobre)
ARMEE du SALUT	2018	25	20	30	80%
CLUB de PREVENTION	2018	25	16	60	64%
CROIX ROUGE	2019	25	13	29	52%
JAMAIS SEUL	2018	25	9	26	36%
Total		100	58	145	58%



Annexe 4 - Financement des actions dans le cadre du BOP 104 (1/2)

<i>Année</i>	<i>Porteur de projet</i>	<i>Nom du projet</i>	<i>Thématique</i>	<i>Territoire de déploiement</i>	<i>Subv BOP 104</i>
2020	AADPSFP (Y SCHOOLS)	Mobilisation vers l'emploi	L'accompagnement vers l'emploi	REIMS	43 000,00 €
2021	AADPSFP (Y SCHOOLS)	Mobilisation vers l'emploi	L'accompagnement vers l'emploi	Reims	43 000,00 €
2022	AADPSFP (Y SCHOOLS)	Mobilisation vers l'emploi	L'accompagnement vers l'emploi	Reims	10 541,00 €
2021	AEFTI	En route vers l'insertion (ERVI)	Apprentissage de la langue française + Accompagnement vers l'emploi	Reims	34 000,00 €
2022	AEFTI	En route vers l'insertion (ERVI)	Apprentissage de la langue française + Accompagnement vers l'emploi	Reims	24 536,00 €
2022	AEFTI	Intégracode	Apprentissage de la langue française + Accompagnement vers l'emploi	Reims et Châlons	6 000,00 €
2021	AEFTI	Projet linguistique et intégration des jeunes dans l'emploi (PLIJE)	Apprentissage de la langue française + Accompagnement vers l'emploi	Reims	10 146,00 €
2022	AEFTI	Projet linguistique et intégration des jeunes dans l'emploi (PLIJE)	Apprentissage de la langue française + Accompagnement vers l'emploi	Reims	27 000,00 €
2022	AMQR	Ateliers sociolinguistiques	Apprentissage de la langue française	Reims	9 200,00 €
2020	AMQR	Ateliers sociolinguistiques des Maisons de quartier	Apprentissage de la langue française	Reims	9 130,00 €
2021	AMQR	Ateliers sociolinguistiques des Maisons de quartier	Apprentissage de la langue française	Reims	9 130,00 €
2020	CIAM	Accès aux droits, à la citoyenneté et pratique de la langue française	Accompagnement global et Accès aux droits	Reims	24 000,00 €
2021	CIAM	Accès aux droits, à la citoyenneté et pratique de la langue française	Accompagnement global et Accès aux droits	Département	24 000,00 €
2022	CIAM	Accès aux droits, à la citoyenneté et pratique de la langue française	Accompagnement global et Accès aux droits	Marne	27 000,00 €

Annexe 4 - Financement des actions dans le cadre du BOP 104 (2/2)

<i>Année</i>	<i>Porteur de projet</i>	<i>Nom du projet</i>	<i>Thématique</i>	<i>Territoire de déploiement</i>	<i>Subv BOP 104</i>
2020	Club de prévention d'Epernay	Les ateliers sociolinguistiques	Apprentissage de la langue française	Epernay	35 895,00 €
2021	Club de prévention d'Epernay	Les ateliers sociolinguistiques	Apprentissage de la langue française	Département	35 000,00 €
2022	Club de prévention d'Epernay	Les ateliers sociolinguistiques	Apprentissage de la langue française	Marne	33 000,00 €
2022	Club de prévention d'Epernay	Les ateliers sociolinguistiques - Ukraine	Apprentissage de la langue française	Marne	17 209,00 €
2020	Club des lutteurs Rémois (CLR)	Accompagnement vers l'accès à la langue française des populations d'immigration récente	Apprentissage de la langue française	Reims	3 000,00 €
2021	CSC Rive Gauche	Terre d'échange	Accompagnement global	Châlons	3 500,00 €
2022	CSC Rive Gauche	Terre d'échange	Accompagnement global	Châlons	2 000,00 €
2020	Initiales	Ateliers d'expression et de communication en français	Apprentissage de la langue française	Vitry-le-François	5 000,00 €
2021	Initiales	Ateliers d'expression et de communication en français	Apprentissage de la langue française	Vitry-le-François	5 000,00 €
2022	Initiales	Ateliers d'expression et de communication en français	Apprentissage de la langue française	Vitry-le-François	10 000,00 €
2020	Le Salmanazar	Le théâtre : outil d'intégration des primo-arrivants sur le territoire Marnais.	Apprentissage de la langue française	Epernay et Sézanne	11 028,00 €
2022	Le Salmanazar	Le théâtre territoire d'accueil	Culture et apprentissage de la langue française	Vitry-le-François	2 290,00 €
2020	Ligue de l'enseignement	Modules de formation pratique complémentaire "valeurs de la République et Laïcité"	Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la	département	10 000,00 €
2021	Ligue de l'enseignement	Modules de formation pratique complémentaire "valeurs de la République et Laïcité"	Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la	Département	5 000,00 €

	Montant global
2020	146 319,00 €
2021	168 776,00 €
2022	168 776,00 €